

Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du jeudi 16 janvier 2025 à 20h00 à Bonnegarde

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 16 janvier 2025 à 20h00 sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente, en présence de tous les élus.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 27

Nombre de conseillers représentés: 3

Nombre de conseillers absents: 1

Membres présents : Mme DARRACQ, Madame FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, M. CASSIAU, M. CRABOS, M. DESSA, M. DOMARLE, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, Madame ELOY TRAN VAN CHUOI, M. GODDE, M. GRAZIANI, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, Mme HILLOTTE, Mme LAPOS, M. LARROUTURE, M. LUBET, M. NOUGARO, M. NOVEMBRE, Mme RICARRERE, M. ROHFRI TSCH, M. TOULOUSE

Absents : Mme LAGOUARDETTE

Procurations : Jean-Pierre DUFOURCQ, Sandrine GAILLACQ, Patrick HOURTIN

Représentés : Jean-Pierre CAZENAVE (BASSERCLES)

Ouverture de séance

Décisions présentées :

- **DEC202412-017** - Rénovation PEJ - Mission Contrôle Technique du 05 décembre 2024 : dans le cadre de la consultation pour la Rénovation énergétique du Pôle Enfance Jeunesse, Madame la Présidente a retenu pour la Mission Contrôle Technique l'entreprise SOCOTEC – 64100 BAYONNE pour un montant total de mille sept cent cinquante euros hors taxes (1 750,00 €/HT) soit deux mille cent euros toutes taxes comprises (2 100,00 €/TTC)
- **DEC202412-018 du 23 décembre 2024** - L'article . L.5217-10-6 du CGCT autorise l'exécutif à effectuer des virements de crédits entre chapitres, sans pouvoir excéder 7,5 % et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Madame la Présidente a procédé aux virements de crédits suivants en Section de fonctionnement : Article 739222 = + 7 000 € Article 73951 = + 4 000 € Article 65568 = - 2 000 € Article 65748 = - 9 000 €

Le quorum étant atteint, la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance en remerciant monsieur le maire et le conseil municipal de Bonnegarde pour leur accueil. Le conseil communautaire désigne ensuite Didier LARROUTURE, secrétaire de séance .

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Monsieur le maire de Bonnegarde, Didier Larrouture prend ensuite la parole et présente à tous ses collègues du conseil communautaire ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il expose ensuite les projets de la commune dont notamment le réaménagement du cimetière, le passage au LED pour l'éclairage public, la réhabilitation du hall des sports, des vestiaires et de la toiture. Il indique que les travaux ont pris un peu de retard.

S.P.L Landes Chalosse

Monsieur PASCAL Beaumont, Président de la S.P.L Landes Chalosse et Virginie Masson la directrice font une rapide introduction sur le poids de l'activité touristique sur le territoire et sur l'impact économique des 60 000 nuitées. Ils exposent ensuite plus en détail le projet de réhabilitation de l'Office de Tourisme de Saint-Sever et plus particulièrement sur la scénographie qui met en lumière l'ensemble du territoire.

Le montant de la scénographie s'élève à un peu moins de 300 000 euros éligibles à des aides, la Communauté de Communes Chalosse Tursan financera le projet et la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys pourra éventuellement participer au prorata des habitants du reste à charge.

(rappel : les membres communautaires de la SPL : Christine Fournadet, Thierry Laborde, Florence Bergez et Dominique Toulouse)

Aménagement du territoire

❖ **Plui-H** : Madame la Présidente et Madame Florence Bergez Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire rappellent l'avis défavorable donné par la commission d'enquête et les avis non confirmés de la CDPNAF.

Une conférence des maires du 16 janvier 2025 s'est tenue avant le conseil communautaire et les 16 maires de la Communauté de Communes ont souhaité poursuivre l'élaboration du PLUi en apportant des modifications au document afin de respecter les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et des commissaires enquêteurs.

Le conseil communautaire, sur proposition de Madame la Présidente, décide à l'unanimité de continuer la procédure et de valider les quelques modifications et les réponses qui seront apportées. Afin de répondre à l'avis non conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), il convient aussi de répondre aux problématiques des quartiers isolés (Stecal).

Le conseil communautaire décide donc à l'unanimité, d'entériner les suppressions des STECAL d'Amou et de Bastennes et de conserver si possible les STECAL de Bonnegarde et Argelos. L'avis non conforme de CDPNAF pourrait remettre en cause la légalité du Plui-H et si leur maintien devait mettre en péril l'approbation du Plui-H les élus s'accordent à la majorité (avec 1 vote contre Dugachard D et 3 abstentions (Crabos R et Rohfritsch J x 2) de supprimer les Stecal de Bonnegarde et Argelos. Une réunion avec Madame la Préfète est prévue le lundi 27 janvier afin d'expliquer les modifications qui seront apportées et envisager avec les services de l'Etat l'approbation du PLUi.

❖ **ZAE nR** : Madame Bergez indique qu'une réunion a eu lieu le 18 décembre avec les services préfectoraux sur l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables. Les premières relèves ont mis en exergue un besoin de renforcement dans certains secteurs (Chaufferie biomasse, solaire thermique et biométhane). Le Conseil Départemental des Landes a mis en avant le fait que certaines communes n'avaient pas joué le jeu en identifiant l'intégralité de la commune.

❖ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** : le comité de pilotage de lancement se tiendra le mercredi 29 janvier à 17h30 en présence des services de l'Etat. Toutes les communes sont conviées à ce premier comité afin d'informer les élus sur le dispositif. Des supports de communication seront transmis.

Une réunion avec les secrétaires de mairies sera également organisée en février.

Finances de la Communauté de Communes

DEL20250116-001 - Secours d'urgence Mayotte

Vu l'exposé de Madame la Présidente, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don d'un montant de mille euros (1 000 €) à la Protection civile, 93 500 Pantin.

Bilan 2024 France Services

Madame la Présidente propose un bilan d'activités 2024 de la France Services qui fait état de 2 600 accompagnements sur l'année (contre 2 241 en 2023) soit en moyenne 11 accompagnements par jour. Sur les 1 965 usagers qui ont fréquenté le service, 57 % sont des retraités et 25 % des actifs.

Les principaux accompagnements concernent France Titres (Carte identité / carte grise) pour 23 %, DGFIP (impôts) pour 22 %, CPAM pour 14%, Assurance Retraite pour 12%, MSA pour 10 %, CAF pour 8,5 %, les 10,5 % se répartissent sur des partenaires propres à la structure dont la retraite complémentaire (AGIRC ARRCO ...), les opérateurs énergie et téléphonie, Renolandes SOLIHA, l'inclusion numérique, les aide au dossier Handicap (MDPH), le SIETOM DE CHALOSSE.

Développement économique

Monsieur Alain Garbay Vice-Président en charge du développement économique indique qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat le 8 janvier 2025. La Chambre Consulaire proposera une révision de notre convention pour mettre en œuvre la politique économique du territoire.

Voirie – Travaux – Bâtiment

Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président en charge de la voirie demande aux communes de faire des retours sur le programme voirie 2025.

C.I.A.S des Luys

- ✚ Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale indique qu'un rendez vous avec la poste est programmé pour la mise en place du service de portage.
- ✚ Formation Premiers secours : le 14 janvier dernier l'UFOLEP des Landes a proposé aux aînés du territoire une formation aux premiers secours.
- ✚ Travaux EHPAD : la commission de sécurité devrait valider le bâtiment de la résidence autonomie le 11 février prochain pour un déménagement programmé le 17 février.

Questions Diverses

Séance levée à 22h00

Le(a) secrétaire de séance,

La Présidente,

{Séance.Secrétaire}

{Séance.Président}

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »